



Kommission Psychiatrie
Commission des soins psychiatriques

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Rathausplatz 1
Case postale
3000 Berne 8

Président :
Markus Meyer
062 916 50 00
markus.meyer@bracherpartner.ch

Rapport annuel de la Commission des soins psychiatriques

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En 2023, la Commission des soins psychiatriques du canton de Berne s'est réunie à trois reprises.

1. Composition

Dans le cadre des élections générales organisées courant 2023 pour le prochain mandat 2024-2027, la présidence de la Commission ainsi que les membres actuels de la Commission ont été confirmés dans leur fonction, et les nouveaux membres suivants ont été élus :

- Malte Claussen, médecin-chef du Centre psychiatrique de Münsingen (CPM SA)
- Jürg Dräyer, médecin de famille au Gurtenpraxis à Wabern, membre du comité de l'Association des médecins de famille et de l'enfance bernois (Verein Berner Haus- und Kinderärztinnen, VBHK)
- Walter Gekle, médecin-chef au centre Soteria de la Communauté d'intérêts de la psychiatrie sociale de Berne (igs Bern) et au Centre de réhabilitation psychiatrique des Services Psychiatriques Universitaires de Berne (SPU SA)
- Silvio Koelbing, collaborateur spécialisé de la Conférence cantonale bernoise des personnes handicapées (cch)
- Franz Moggi, psychologue en chef des SPU SA
- Olga Steffen, psychologue en chef de la clinique privée Wyss AG, membre du comité de l'Association des psychologues bernois

Plusieurs personnes ont par ailleurs démissionné de leur poste en 2023 :

- Rahel Stuker, directrice de igs Bern
- Caroline Gurtner, représentante de Pro Mente Sana
- Sirkka Mullis, spécialiste du travail fourni par les proches et du dialogue ouvert
- Monika Reber, Dr. med., membre du comité de l'association Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe)
- Ivo Spicher, Dr. med. dent., directeur du CPM SA

La Commission les remercie vivement pour leur engagement et leur précieuse contribution à ses activités.

2. Rapport d'activité

En 2023, la Commission des soins psychiatriques du canton de Berne a tenu trois séances (les 23 février, 29 juin et 6 novembre). Deux des réunions initialement prévues ont été annulées faute de points urgents à l'ordre du jour. La séance de novembre a eu lieu dans les locaux de la clinique Südhang, à Kirchlindach,

en présence du Conseiller d'État Pierre Alain Schnegg et de l'invité Martin Gehrig (directeur des soins aux SPU SA). Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement Stefan Gerber (CEO de la clinique Südhang) pour son accueil.

2.1 Comparaison et ajustement des thèmes traités par la Commission des soins psychiatriques et par la Commission de la santé

Des mesures visant à renforcer la collaboration entre les deux Commissions ont été évoquées. Il a notamment été décidé d'organiser en 2024 une séance commune aux deux instances et d'éviter autant que possible les doublons dans les thèmes abordés lors des réunions. En vue d'optimiser les échanges de connaissances, les membres de la Commission des soins psychiatriques et de la Commission de la santé recevront désormais les procès-verbaux de séance de chacune des deux instances.

2.2 Pénurie de personnel qualifié et image de la profession en psychiatrie

La pénurie actuelle de personnel qualifié et les défis que cela implique dans le domaine des soins psychiatriques dans le canton de Berne ont à nouveau été évoqués par la Commission en 2023. Le débat a été lancé dès le début de l'année à la suite d'une lettre ouverte adressée au Conseil-exécutif par le personnel psychiatrique ; les co-autrices et co-auteurs du courrier ont été entendus. La question a resurgi lors de la dernière séance de l'année, dans le cadre de l'échange entre les membres de la Commission et le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg. Un courrier rédigé à l'intention de la Commission par la Conférence bernoise des directrices et directeurs des soins en psychiatrie (Bernische Konferenz der Pflegedirektoren*innen Psychiatrie BeKPP) a ainsi été discuté avec le concours de son co-auteur Martin Gehrig (directeur des soins aux SPU SA). Le recrutement et la fidélisation de professionnelles et professionnels de la psychiatrie, en particulier, représente un enjeu durable. La Commission a noté que la psychiatrie doit devenir plus attractive ; pour promouvoir efficacement l'image de la profession, des coopérations et des projets concrets s'imposent. Les membres de la Commission préconisent donc de nouer des collaborations avec des instituts de formation comme les lycées et les hautes écoles spécialisées. Les membres de la Commission considèrent également que les efforts à déployer pour remédier à la pénurie de personnel qualifié et redorer le blason de la psychiatrie passeront par une meilleure mise en valeur de la psychothérapie dans le cursus médical et par l'implication de volontaires dans le travail psychiatrique.

2.3 Fusion entre le CPM et les SPU : projet *Morgenrot*

Dans le cadre du regroupement envisagé des SPU SA et du CPM SA, les CEO Oliver Grossen et Ivo Spicher ont présenté le projet *Morgenrot*, qui prévoit la création d'une nouvelle entité sous un nouveau nom. Ce projet avec représentation paritaire des deux institutions a pour objectif d'améliorer l'offre de soins psychiatriques. La Commission a notamment mis en lumière la nécessité de s'inspirer de bonnes pratiques et les défis à relever dans la planification de mesures de construction eu égard à la préservation du patrimoine bâti historique ; elle a également évoqué le calendrier visé. La discussion a par ailleurs souligné l'importance pour la psychiatrie de consacrer suffisamment de temps au travail relationnel, de mener des activités de recherche en matière de soins et de concevoir les soins en réseaux. Lors de l'échange direct, le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg a attiré l'attention des membres de la Commission sur le fait qu'une fusion comporte aussi des risques et qu'elle ne pourrait avoir d'influence que sur certaines problématiques en matière de soins et au sein des établissements. Compte tenu des opportunités qu'elle recèle, la fusion n'est cependant pas rejetée sur le principe. La DSSI attend de connaître la décision que rendra le Conseil-exécutif début 2024.

2.4 Coordination multiprofessionnelle à l'adolescence

La Commission s'est également intéressée à deux autres questions : l'optimisation de la coordination multiprofessionnelle à l'adolescence et l'intervention précoce. Cornelia Hediger et François Trümpler Moll ont soumis une proposition visant à mettre en place un point centralisé d'accueil des jeunes jusqu'à 25 ans souffrant de troubles mentaux. Les membres de la Commission s'accordent à reconnaître l'importance du sujet et entendent y revenir lors de prochaines séances.

2.5 « Table ronde PAFA »

La Commission a cette année encore thématiquement le placement à des fins d'assistance (PAFA). Caroline Gurtner a présenté les résultats d'une table ronde ayant réuni diverses parties prenantes autour du thème du PAFA le 26 juin 2023. Les membres de la Commission ont évoqué différents points, notamment l'implication des proches, les entretiens de suivi, le besoin d'un guide, l'intervention des assistantes sociales et assistants sociaux ainsi que la prise en charge dans des situations de placement à des fins d'assistance.

2.6 Divers

La Commission des soins psychiatriques a traité divers autres thèmes et a fourni, grâce à sa solide expertise, de précieuses impulsions pour l'évolution à venir du paysage psychiatrique bernois. Elle a été informée régulièrement par la DSSI des projets en cours et des nouveautés significatives pour le système de santé.

3. Remerciements

La Commission remercie vivement ses membres et ses partenaires au sein de la DSSI pour leur engagement, l'intérêt des séances proposées ainsi que pour leur collaboration constructive. En sa qualité de plateforme d'échange et d'expertise, la Commission contribue aux travaux liés aux soins psychiatriques dans le canton de Berne. La Commission adresse enfin ses plus sincères remerciements au conseiller d'État Pierre Alain Schnegg pour la confiance témoignée et sa collaboration.

Berne, le 19 février 2024

Le Président de la Commission des soins psychiatriques du
canton de Berne



Markus Meyer